



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

nappes phréatiques

Question écrite n° 4521

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la situation des nappes phréatiques réparties sur notre territoire et les perspectives pour l'avenir suivant les régions. Avec le maintien de la sécheresse actuelle, il lui demande quelles mesures urgentes peuvent être décidées pour assurer la production d'eau potable à l'ensemble de la population.

Texte de la réponse

En France métropolitaine, la moyenne annuelle des précipitations depuis 60 ans est estimée à 487 milliards de mètres cubes, soit une hauteur d'eau d'environ 896 millimètres. Sur ce volume, 312 milliards de m³ rejoignent l'atmosphère par évapotranspiration. Seulement 175 milliards de mètres cubes de pluies efficaces en moyenne alimentent donc réellement les ressources en eau continentale 75 milliards s'écoulent en surface et 100 milliards s'infiltrent en eau souterraine. En année moyenne, les ressources françaises en eau sont globalement suffisantes, excepté dans certains bassins hydrographiques. Cette situation moyenne à l'échelle nationale cache des écarts importants entre les régions et de forts déséquilibres locaux en matière de ressource disponibles. Ces quelques chiffres nationaux sont donc à manipuler avec de grandes précautions. Les cumuls de précipitations au cours de l'année hydrologique 20112012 (du 1er septembre 2011 au 31 août 2012) sont inférieurs de 10 % aux normales sur la plus grande partie du pays malgré les précipitations importantes du printemps. Ce déficit est plus marqué sur les côtes charentaises, en Midi Pyrénées, le sud du Languedoc et les Bouches du Rhône où il atteint 25 % des normales. Il s'agit de la cinquième année consécutive avec des précipitations inférieures aux normales. Ainsi, la question du manque d'eau se pose déjà dans certains bassins versants français qui connaissent des déséquilibres structurels entre besoins et disponibilité en eau. C'est pourquoi, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a demandé la création d'une mission parlementaire chargée de réaliser le bilan de la politique de l'eau depuis 2006 et de la directivecadre sur l'eau dont la mise en oeuvre est effective depuis 2010. Cette mission devra permettre de dégager les priorités de l'action publique, dans la perspective de la mise en oeuvre de la directivecadre sur l'eau. Cette mission sera accompagnée de travaux à courte échéance sur l'irrigation agricole, afin de dégager des solutions durables au manque d'eau structurel dont souffrent les agriculteurs. Audelà de la seule révision de la circulaire du 3 août 2010, il apparaît en effet nécessaire à la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de faire émerger un nouveau modèle agricole, qui permettrait de mieux préserver la ressource en eau.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4521

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5073

Réponse publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1323